

CHARTRE DES JARDINS COLLECTIFS

Développer des espaces
à jardiner ensemble



Bordeaux Métropole souhaite faciliter l'accès du plus grand nombre d'habitants, et sur l'ensemble de son territoire, à des jardins collectifs.

Les jardins collectifs sont ouverts à tous, jardiniers amateurs ou simples visiteurs.

Espaces de production vivrière et lieux de vie favorisant le lien social, ils peuvent prendre des formes différentes : parcelle commune que les habitants cultivent ensemble (potagers ou vergers coopératifs), groupe de jardins familiaux, jardins de quartier, espaces publics jardinés (parc, rue, pied d'immeuble...).

I - UN LEVIER D'ÉPANOUISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il est nécessaire de créer des équipements diversifiés et adaptables pour répondre aux besoins des habitants et des territoires. Ils sont un élément du projet urbain qu'ils contribuent à valoriser dans la durée. Chaque jardin collectif doit être un lieu de promotion de la santé et de développement social, environnemental et économique.

Santé

L'usage d'un jardin permet d'accéder à moindre coût à une alimentation goûteuse et de qualité. La production et la consommation de fruits et légumes contribuent à une alimentation diversifiée et donc à l'équilibre alimentaire. Cultiver un jardin favorise le bien-être physique, psychique ainsi que la préservation du capital santé.

Social

Les modalités de création, d'aménagement et de gestion des jardins collectifs impliquent des formes hautement participatives de gouvernance qui favorisent le mieux vivre ensemble.

La création d'un jardin collectif conforte l'appropriation du lieu de vie, la mixité sociale, les échanges, la solidarité, l'entraide, et le faire ensemble, basés sur le respect de la diversité des cultures et notamment l'accessibilité aux plus vulnérables. L'accès à un espace cultivable permet aux habitants de devenir co-constructeurs d'un espace éducatif, de vie collective et encourage le lien à la terre et à autrui.

Le jardin a donc un rôle de découverte et de consolidation de l'autonomie pratique des personnes ; il contribue à la lutte contre l'isolement. Il s'agit que chacun puisse retrouver confiance en sa capacité à produire par soi-même, à prendre des initiatives, à développer et transmettre ses savoir-faire, et ce à tous les âges.

Environnemental

Un jardin est un lieu de nature. Dans un cadre urbain, il est aussi, un îlot de fraîcheur. Les techniques de production, les amendements et traitements sont respectueux de la nature et des saisons. La culture des jardins est faite sans produit phytosanitaire. Elle est menée en gestion raisonnée ou en culture biologique, et favorise les interactions d'espèces végétales et animales (biodiversité). La production est économe en eau et en énergie, les déchets y sont valorisés dans un souci de gestion globale et sobre des ressources. Le jardin contribue ainsi à l'amélioration du cadre de vie, au bien-être de tous et au développement de la biodiversité.

Économique

À travers l'autoproduction, l'accès à un jardin favorise la consommation responsable : il permet à chaque jardinier de prendre conscience des impacts de ses gestes de producteur et de consommateur tant pour sa vie privée que pour la vie des autres.

Le jardin contribue à développer des échanges non marchands, et améliore ainsi la qualité de vie de chacun. Il permet, grâce à la créativité des habitants, d'optimiser, d'embellir et d'entretenir des espaces vacants, petits ou grands.



II - UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE POUR FAIRE S'ÉPANOUIR LES PROJETS

La création d'un jardin collectif relève de l'initiative des acteurs sociaux, institutionnels et des usagers d'un territoire. Les finalités, les modalités de création d'aménagement et de fonctionnement sont discutées entre ces divers acteurs. La démarche encourage les pratiques coopératives et éco-responsables.

Les collectivités locales restent garantes de l'intérêt général, en particulier par l'accompagnement et le soutien équitables des initiatives.

Le processus de création de chaque jardin collectif requiert plusieurs phases :

Diagnostic partagé avec tous les acteurs

Il permet d'apprécier d'une part les enjeux sociaux de l'initiative et d'autre part la faisabilité technique et environnementale du projet du territoire concerné. Il permet de repérer, vérifier et qualifier la disponibilité foncière, tant en matière d'intégration urbaine et d'accessibilité qu'en matière de qualité de l'eau d'irrigation et de la non pollution des sols.

Mobilisation des habitants

Un jardin collectif ne se fait pas sans ses usagers ; l'implication des habitants le plus en amont possible permet une appropriation collective à terme et une pertinence des projets grâce à une meilleure prise en compte des besoins, compétences et disponibilités des habitants. Il s'agit d'impliquer par des modes d'information et de débats adaptés le plus grand nombre d'habitants compte tenu des opportunités foncières et des caractéristiques de chaque projet. Cette phase permet en outre d'initier les dynamiques collectives.

Définition concertée des usages

Elle permet aux habitants d'élaborer un avis argumenté des usages du jardin afin de dessiner un projet d'aménagement coproduit par le groupe des jardiniers et les acteurs institutionnels concernés.

Définition des règles de fonctionnement et des modalités de leur application

Les habitants et les futurs jardiniers participent à l'élaboration des règles qui, en conformité avec l'esprit de la charte, organisent dans la durée la vie du jardin ainsi que les relations du groupe des jardiniers avec les institutions concernées.

Mise en place d'une animation compétente

D'intensité variable, l'animation intervient de façon régulière et assure le lien avec les différents acteurs : jardiniers, habitants du quartier, collectivités et acteurs sociaux du territoire. Un jardin collectif doit pouvoir proposer un accompagnement, que ce soit pour faciliter la vie collective, les initiatives éducatives et les bonnes pratiques horticoles.

Pour Bordeaux Métropole
Le Président

Nom :
Titre :

Alain Juppé

Signature



CHARTRE DES JARDINS COLLECTIFS

Développer des espaces
à jardiner ensemble



DRAAF
ALPC



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex
T 05 56 99 84 84
F 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr

